

Concours « L'eau en Action » de la Fondation One Drop

(le « Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

(Le « Règlement du Concours »)

Le concours « L'eau en action » vous est présenté par la Fondation One Drop (« **L'organisateur du concours** »), le Cirque du Soleil et Air Canada (« **Les Commanditaires du concours** »). Le concours commence le 1er octobre 2022 à 0 h 1 heure de l'Est (HE) et se termine le 30 novembre 2022 à 11 h 59 heure de l'Est (HE) (ci-après, « **Période du concours** »). Un (1) Grand Gagnant (« **Grand Gagnant** ») et cinq (5) gagnants secondaires (« **Gagnants secondaires** ») seront pigés lors d'un tirage au sort (le « **Tirage** ») parmi toutes les Participations éligibles reçues pendant la Période du concours. Le Tirage au sort aura lieu le 5 décembre 2022 à 12 h heure de l'Est (HE). Chaque Participation est sujette aux vérifications d'usage, à l'adéquation et à l'obéissance au Règlement officiel. Les chances de gain varient selon le nombre de Participations éligibles reçues avant la fin de la période du concours.

1. Admissibilité

Le concours s'adresse à tout Participant ayant atteint la majorité légale (18 ans) dans la province du Québec (Canada), avant la fin de la Période du Concours (« **Participant admissible** »).

Les administrateurs, employés, représentants ou mandataires de la Fondation One Drop ou du Cirque du Soleil ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères et sœurs et conjoint, quel que soit leur lieu de résidences) ou quiconque résidant à la même adresse que les personnes susmentionnées, ne sont pas admissibles au Concours.

2. Comment participer au Concours

Les Participants admissibles peuvent participer au Concours via (I) une inscription en ligne et/ou via (II) une participation sur site, comme telle :

I. Inscription en ligne

Les Participants admissibles peuvent participer au Concours en s'inscrivant sur le site web de *L'eau en action* à l'adresse suivante :

<https://onedropfoundationca.akaraisin.com/ui/EauenAction> et ce, durant la Période du

concours. Les Participants admissibles doivent soumettre un formulaire d'inscription complet et fournir leur nom, leur prénom, adresse courriel, date de naissance et toute autre information nécessaire.

II. Participation sur site

Les Participants admissibles peuvent participer au concours en prenant part à la course en présence le 9 octobre 2022. Ils doivent s'inscrire sur le site web de **Courses Thématiques** à l'adresse suivante : <https://inscriptionenligne.ca/leau-en-action/> et remplir le formulaire de participation le jour de l'événement au parc Frederic-Bach à Montréal (QC), ainsi que fournir le nom et prénom, date de naissance, adresse courriel et numéro de téléphone.

Les Participants admissibles ont le droit à un maximum de deux (2) participations pendant la Période du concours. Les Participants admissibles se verront octroyer une (1) participation en s'inscrivant à la course virtuelle **et/ou** une (1) participation en s'inscrivant à la course en présence pendant la Période du concours.

Exigences relatives aux participations

Pour que votre participation soit considérée comme étant une Participation admissible (tel qu'il est défini ci-dessous), tout le contenu et tous les documents associés à votre participation (peu importe le mode de participation) (collectivement, le « **Matériel** ») doivent : i) être soumis et reçus conformément au présent Règlement du Concours pendant la Période du Concours applicable ; ii) inclure tous les éléments requis susmentionnés ; et iii) respecter le présent Règlement du Concours, notamment les conditions générales énumérées ci-dessous pour chaque prix (le tout étant déterminé par l'Organisateur du Concours à sa seule et entière discrétion). En participant au Concours, notamment en soumettant une Participation admissible, vous indiquez que vous avez lu le présent Règlement du Concours et que vous acceptez d'y être légalement lié.

Tout Matériel reçu de la part d'un Participant admissible qui répond aux exigences susmentionnées sera considéré comme une « **Participation admissible** » et, collectivement, comme les « **Participations admissibles** ».

3. **Prix**

Il y a sept (7) prix à gagner (chacun, un « **Prix** », collectivement les « **Prix** »), qui consistent chacun en ce qui suit, pour chaque gagnant :

Un (1) Grand Gagnant et un (1) invité recevront :

- I. Deux (2) billets aller-retour en classe économique pour tout vol exploité par Air Canada (y compris les vols exploités sous la marque Air Canada Express et ceux exploités par Air Canada Rouge) au départ de n'importe quel aéroport international où Air Canada est présent vers n'importe quelle destination desservie par Air Canada, et revenant avant le 31 décembre 2023* ;
- II. Deux (2) billets VIP pour un (1) spectacle du Cirque du Soleil® partout dans le monde, offerts par le Cirque du Soleil (sous réserve des mesures de santé et de sécurité en vigueur concernant la COVID-19);**

Cinq (5) Prix secondaires seront décernés à cinq (5) Gagnants individuels :

- III. Cinq (5) billets individuels pour un (1) spectacle du Cirque du Soleil® au Canada, offerts par le Cirque du Soleil (sous réserve des mesures de santé et de sécurité en vigueur concernant la COVID-19).**

*Des [conditions et exceptions](#) s'appliquent.

**Des exceptions peuvent s'appliquer à certaines villes et dates. Le spectacle Corteo du Cirque du Soleil à Montréal est exclu.

Conditions générales du voyage

Le Gagnant du Prix, s'il est sélectionné, et son invité devront être disponibles pour voyager aux dates précisées.

Aucun point Aéroplan ni aucun mille ou point d'un autre programme de fidélité ne seront accordés pour le voyage. Aucune modification de réservation ne sera permise une fois la date de voyage confirmée ou le billet délivré.

Le Gagnant du Prix et son invité sont responsables de ce qui suit : les frais, dépenses et taxes qui ne sont pas énoncés aux présentes, notamment le transport terrestre, les pourboires, les marchandises, les appels téléphoniques, les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit pour les escales de nuit, les repas et les boissons, les frais de gestion, les repas et les divertissements à bord, les frais de déplacement pour se rendre au point de départ et en revenir, car c'est là que le Prix débute et prend fin ; la souscription, au besoin, d'une assurance voyage suffisante, avant le départ ; l'obtention de tous les documents de voyage nécessaires, tels que passeports et visas ; la conformité aux règles et aux exigences d'entrée, de santé, de sécurité, de douane et d'immigration. Veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada pour en savoir plus sur les exigences relatives à la COVID-19 : <https://voyage.gc.ca/voyage-covid>. Ces exigences peuvent être modifiées sans préavis. L'utilisation de certificats de surclassement n'est pas permise. L'utilisation des billets d'avion est assujettie aux conditions générales de transport d'Air Canada, que le public peut consulter au www.aircanada.com. Le gagnant du Prix et son ou ses invité(s) doivent également

avoir pris connaissance du programme Air Canada SoinsPropres+. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web d'Air Canada, et plus particulièrement le portail Prêts à voyager, à aircanada.com/pretsavoyager.

Le Gagnant du Prix accepte et reconnaît que l'Organisateur du Concours sera exonéré de toute responsabilité si le gagnant du Prix ou son invité se voient refuser l'embarquement en raison du non-respect de certaines restrictions ou exigences de voyage applicables.

Le Gagnant du Prix et son invité comprennent et acceptent les risques associés à la propagation de maladies infectieuses ou transmissibles et comprennent qu'ils ont la responsabilité de prendre les précautions nécessaires en la matière, notamment en ce qui concerne la COVID-19.

D'autres protocoles de sécurité obligatoires peuvent s'appliquer en fonction de la nature du Prix. L'accessibilité de certains services ou de certaines installations peut être affectée.

Valeur des Prix

Valeur totale approximative des Prix	8000 \$
Valeur approximative par Prix : Billets d'avion	6200 \$
Valeur approximative par Prix : Billet pour le Cirque du Soleil	150 \$

La valeur exacte du Prix dépend des aéroports de départ et de destination ainsi que de la période de voyage. Le Prix doit être accepté tel qu'il est attribué ; il ne peut être vendu, transféré ou monnayé, et il ne sera pas remboursé s'il n'est pas utilisé. Aucune substitution, modification ou prolongation n'est permise. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur égale ou supérieure ou d'en autoriser le transfert.

4. Tirage au sort des Prix

Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les Participations admissibles reçues des Participants admissibles pendant la Période du concours pour choisir les Gagnants. Le tirage au sort aura lieu en ligne aux bureaux de l'Organisateur du concours situés au 8400, Avenue du Cirque, Montréal QC H1Z 4M6 le 5 décembre 2022 à 12 h heure de l'Est (HE).

Les chances de gagner un Prix dépendront du nombre total de participations reçues de Participants admissibles durant la Période du Concours.

Réclamation du Prix

Afin d'être déclaré gagnant et de pouvoir réclamer son Prix, le Participant admissible sélectionné conformément au présent Règlement du Concours sera joint par téléphone, courriel, message direct ou autre au moyen des coordonnées jointes à la Participation admissible sélectionnée ou du compte de média social utilisé pour soumettre la Participation sélectionnée (le cas échéant) et recevra des directives pour la réclamation de son Prix de la part de l'Organisateur du Concours ou du Commanditaire du Concours (le cas échéant) ou d'un de ses mandataires ou représentants peu de temps après le tirage, et il devra consentir à être sélectionné comme Participant admissible dans les trois (3) jours civils qui suivent. Chaque gagnant potentiel d'un Prix est seul responsable de s'assurer que les paramètres de son compte de média social sont configurés de manière à ce qu'il puisse recevoir ces messages d'avis de l'Organisateur du Concours (le cas échéant).

Si le Participant admissible sélectionné ne donne pas son consentement dans les trois (3) jours civils qui suivent, le Participant admissible sera automatiquement disqualifié et perdra tous ses droits au Prix. À son entière discrétion, l'Organisateur du Concours pourra sélectionner un autre Participant admissible parmi les Participations admissibles par tirage au sort.

Avant d'être déclaré gagnant d'un Prix, chaque Participant admissible sélectionné devra répondre correctement, dans un délai limité, à une question d'habileté arithmétique en quatre étapes comportant deux ou trois nombres, puis signer un formulaire de déclaration confirmant, notamment :

- qu'il se conforme aux exigences d'admissibilité ;
- qu'il a lu le Règlement du Concours et qu'il s'y conforme en tous points ;
- qu'il accepte le Prix tel qu'il est attribué ;
- qu'il se conforme à toutes les conditions et restrictions qui peuvent s'appliquer au Prix ;
- qu'il reconnaît à l'Organisateur du Concours le droit de publier sa photo, son nom et sa ville de résidence sans autre compensation que le Prix offert ; et
- qu'il reconnaît la clause de non-responsabilité de l'Organisateur du Concours, du Commanditaire du Concours (le cas échéant) et de leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées, partenaires médias, agences de publicité et de promotion, et de tous les administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs et mandataires de chacune de ces entités.

Le ou les invité(s) du gagnant du Prix devront également signer un formulaire de déclaration similaire.

Seuls les Participants admissibles sélectionnés dont la Participation admissible a été tirée au sort seront contactés. Lorsqu'un Participant admissible est déclaré gagnant d'un Prix par l'Organisateur du Concours, ce dernier lui enverra par courriel les détails de la marche à suivre pour réclamer son Prix.

5. Conditions générales

Toute participation et tous les renseignements fournis par les Participants admissibles doivent être complets et exacts. L'Organisateur du Concours ne sera pas tenu responsable de toute transcription incorrecte ou inexacte de l'information apparaissant sur la participation, de toute erreur ou de tout dysfonctionnement technologique de quelque nature que ce soit en rapport avec le Concours, des interruptions des services téléphoniques ou Internet, ni d'aucune réclamation de Prix ou formulaire de déclaration en retard, incomplet ou mal rempli, ni de la disqualification valable de tout Participant admissible ou gagnant conformément aux conditions des présentes.

Toute Participation peut être vérifiée par l'Organisateur du Concours et être invalidée si elle est reçue en dehors de la Période du Concours, si elle est incomplète, illisible, irrégulière, photocopiée ou reproduite de quelque autre manière ou soumise par des moyens illicites, si elle contient de fausses déclarations, ou si elle ne se conforme pas au présent Règlement du Concours ou ne satisfait pas à ses conditions, quelles qu'elles soient.

Le contenu de toutes les participations soumises devient la propriété de l'Organisateur du Concours et ne sera pas retourné. Chaque Participant admissible autorise l'Organisateur du Concours et le Commanditaire du Concours (le cas échéant) à utiliser le contenu de sa Participation admissible, notamment son nom et son adresse, à des fins de rédaction, de publicité et de marketing promotionnel dans tous les médias connus ou découverts par la suite, à l'échelle mondiale, à perpétuité, sans rémunération, notification, ni autorisation. L'Organisateur du Concours se réserve le droit de faire ce qui suit : (i) utiliser le contenu des Participations admissibles fournies par les participants, à des fins de rédaction, de publicité et de marketing promotionnel, sans aucune autre rémunération ni préavis, sauf si la loi l'interdit ; et (ii) publier, sans rémunération, le nom complet, la ville de résidence et la photo ou des vidéos de tous les gagnants d'un Prix, et les Participants admissibles renoncent à tous les droits d'impression et de diffusion, et à toute autre forme de publicité.

En s'inscrivant au Concours, les Participants admissibles autorisent expressément l'Organisateur du Concours, le Commanditaire du Concours (le cas échéant), les partenaires médias et les agences de publicité et de promotion à stocker, à partager et à utiliser les renseignements personnels fournis dans leur Participation admissible,

uniquement dans le but d'administrer le Concours et conformément à la politique de l'Organisateur du Concours sur la protection des renseignements personnels, accessible au public sur le site Web de l'Organisateur du Concours :

<https://www.aircanada.com/vieprivee>

L'Organisateur du Concours conservera les renseignements personnels conformément aux lois applicables.

Si le Concours ne peut se dérouler comme prévu, pour quelque raison que ce soit, notamment des falsifications, des interventions non autorisées, des fraudes, des défaillances techniques ou toute autre cause, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de suspendre le Concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, ou de le modifier de quelque façon que ce soit, sans autre obligation envers les Participants admissibles. En outre, si l'Organisateur du Concours estime, à sa seule discrétion, qu'une participation compromet l'intégrité du Concours, il se réserve le droit de l'annuler ou de mettre fin au Concours dans son ensemble, sans autre obligation envers les Participants admissibles. L'Organisateur du Concours se réserve par ailleurs le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne du présent Concours ou de révoquer, d'annuler, de retenir ou encore de limiter ou de restreindre l'accès au Prix attribué à un gagnant, et de bannir de tous les concours qu'il pourrait organiser ultérieurement toute personne responsable ou soupçonnée : i) d'intervenir de façon illicite dans le processus de participation ou le déroulement du Concours ; ii) de contrevenir au Règlement du Concours ou de faire preuve d'une conduite déloyale ou perturbatrice, ou d'agir dans l'intention d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler une autre personne ; iii) d'agir ou de participer à une situation ou à un événement d'une manière qui ferait d'elle l'objet de discrédit, de mépris, de scandale d'ordre public ou de ridicule, ou qui choquerait, insulterait ou offenserait une communauté ou un groupe ou une classe de celle-ci, ou qui porterait atteinte à la moralité et à la décence publiques, ou qui donnerait une image défavorable à l'Organisateur du Concours, au Commanditaire du Concours (le cas échéant), au fournisseur du Prix, s'il y a lieu, et à leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées, partenaires médias, agences de publicité et de promotion, et tous les administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit de chacune de ces entités, ou à leurs produits et services respectifs, tel que déterminé à la discrétion raisonnable de l'Organisateur du Concours ; ou iv) de publier ou de rendre accessible au public tout message, image, vidéo, déclaration ou tout autre type de contenu sur tout média (y compris toute plateforme de médias sociaux), le cas échéant, mentionnant, étiquetant, faisant allusion ou s'associant de quelque manière que ce soit au Concours ou au Prix qui, à la discrétion raisonnable de l'Organisateur du Concours, enfreint ou viole de quelque manière que ce soit les droits de l'Organisateur du Concours, du Commanditaire du Concours (le cas échéant), du fournisseur du Prix, s'il y a lieu, et de leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées, partenaires médias, agences de publicité et de promotion, et tous les administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit de chacune de ces entités.

En participant à ce Concours, les Participants admissibles conviennent que l'Organisateur du Concours, le Commanditaire du Concours (le cas échéant) et leurs filiales et sociétés affiliées, partenaires médias, agences de publicité et de promotion, et tous les administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit de chacune de ces entités ne font aucune déclaration, n'offrent aucune garantie et n'assument aucune responsabilité au-delà, s'il y a lieu, de ce qui a été décrit comme étant le Prix dans le présent Règlement du Concours.

Les Participants admissibles acceptent de respecter toutes les décisions de l'Organisateur du Concours ou du Commanditaire du Concours (le cas échéant) relativement au Concours, lesquelles sont exécutoires et sans appel à tous égards.

Le Concours est régi par la réglementation fédérale, provinciale et locale en vigueur. Sous réserve du paragraphe suivant, le présent Concours est régi par toutes les lois et tous les règlements nationaux, fédéraux et provinciaux applicables ; à moins que la loi n'en dispose autrement, toutes les actions, toutes les procédures ou tous les litiges relatifs aux présentes seront tranchés dans le district judiciaire de Montréal, province de Québec, et les parties consentent à ce lieu et à cette compétence exclusifs.

Pour les résidents du Québec seulement : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un Prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Les différends et les questions concernant la formulation, la validité, l'interprétation et l'application du présent Règlement officiel du Concours ou des droits et obligations d'un Participant admissible relativement au Concours seront régis par les lois de la province de Québec et les lois applicables du Canada et seront interprétés conformément à celles-ci.

Propriété intellectuelle : Toute propriété intellectuelle, notamment les marques de commerce, les appellations commerciales, les logos, les concepts, le matériel promotionnel, les pages Web, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les déclarations, appartient à l'Organisateur du Concours, au Commanditaire du Concours (le cas échéant) ou à leurs sociétés affiliées. Tous les droits sont réservés. Toute reproduction ou utilisation non autorisées de tout matériel ou toute propriété intellectuelle protégés par des droits d'auteur sans le consentement écrit du propriétaire est strictement interdite.

© ONE DROPMC. Tous droits réservés. 8400, Avenue du Cirque, Montréal QC H1Z 4M6

^{MD} Air Canada et le logo de la feuille d'érable d'Air Canada sont des marques déposées d'Air Canada.

® Cirque du Soleil et le logo du soleil sont des marques de commerce du Cirque du Soleil utilisées sous licence par Air Canada.

